

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURIER UNIVERSEL

Du 3 PLUVIOSE, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Dimanche 22 JANVIER 1797, vieux style.)

(DIGERE VERUM QUID VETAT?)

### A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du Véridique, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n<sup>o</sup>. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

### NOUVELLES ETRANGERES. ESPAGNE.

*Extrait d'une lettre de Madrid, du 29 décembre.*

Une révolution inévitable attend les colonies espagnoles; l'exemple de l'Amérique septentrionale, le souvenir de leur ancienne indépendance; le sentiment de leur force, la haine de leurs oppresseurs, la maladresse du gouvernement qui semble chercher plutôt à se faire haïr qu'à se faire aimer, les contributions doubles et arbitraires qui sont imposées selon le caprice du vice-roi, sont de puissans motifs pour faire présumer que les américains du Sud se soulèveront contre l'Espagne.

Déjà en 1756, des mouvemens ont éclaté à Caracas; en 1764 une insurrection s'est manifestée à Quito; Mexico envoya en 1773 les ambassadeurs en Angleterre, chargés d'obtenir des secours et la reconnaissance de son indépendance; l'année 1781 éclaira de plus fortes agitations au Pérou et à Santa-Fé; aujourd'hui les colonies espagnoles touchent au moment d'une insurrection générale, fomentée, sans doute, par l'Angleterre, et à laquelle l'Espagne ne peut s'opposer.

En effet la cour de Madrid n'entretient dans ces contrées que 6000 hommes de troupes réglées, disséminés sur une immense étendue de terrain; les autres troupes, composées en grande partie de naturels du pays, bien loin de s'opposer aux insurgens, feront infailliblement avec eux cause commune.

Le 20 du courant, on a célébré dans l'église de S. Isidore un anniversaire solennel pour les militaires morts à la guerre. Le comte de Colomera, capitaine-général des armées royales, l'officialité, les grands d'Espagne et plusieurs autres personnes distinguées, y ont assisté.

### A L L E M A G N E.

*Vienne, le 31 décembre.*

On a reçu les détails suivans de la sortie heureuse que M. de Wurmsér a faite, et par laquelle il est parvenu à

s'emparer d'une grande quantité de provisions pour la forteresse de Mantoue. Le général Buonaparte avoit fait à Milan des marchés considérables avec un juif, tant en bœufs, moutons, cochons qu'autres provisions de bouche destinées pour l'armée française qui se trouvoit alors dans les environs de Vérone. Le juif avoit communiqué le contenu du contrat de ces marchés à un de ses amis à Trieste. Ce dernier en fit à son tour donner connoissance au général Alvinzi: celui-ci trouva moyen par la voie de Venise, de faire donner au général Wurmsér tous les renseignemens nécessaires à cet égard. Le maréchal fit sa sortie au jour convenu, et parvint en effet à s'emparer de tout le transport et du juif même, et fit entrer le tout dans la forteresse.

*Francfort, le 5 janvier.*

*Suite du discours de M. le comte de Porcia et Brugera.*

Que redoutons-nous? La nation française a-t-elle, depuis des siècles, cette prétendue réputation d'être plus courageuse que les autres? Des nations guerrières par inclination et par l'exercice fréquent des armes, telles que le sont les nôtres, se laisseront-elles subjuguier par une puissance militaire, créée par un effort momentané de fureur, de délire, de désespoir et de crimes? — Les abominables principes de nos ennemis les rendroient-ils plus capables de supporter la faim, le froid, les incommodités de tout genre, que ne nous le rendroient les saintes maximes inculquées dans nos âmes dès notre tendre enfance, par nos vertueux pères: maximes émanées de Dieu même, et fortifiées par tout ce que la sagesse divine et humaine a de plus certain? Nous vaincront-ils dans le mutuel et volontaire sacrifice de nos forces, dans l'union des esprits et des moyens? Qui combat pour une aussi bonne cause, qui meurt en combattant pour le vrai bien de la patrie, meurt assurément d'une mort bien digne d'envie. Personne, plus que lui, n'a droit à une récompense éternelle, et à l'immortel et doux souvenir de la postérité. De même celui qui, loin des armes, emploie pour le salut public, pour le salut de tous, pour le triomphe des bons principes; pour son Dieu, pour son roi, pour son honneur, les moyens qui sont en sa puissance, achève aussi, au déclin de ses jours, bien glorieusement sa carrière; et la conviction intérieure d'avoir satisfait à son devoir, lui fait éprouver une satisfaction inexprimable, bien plus douce et plus durable que toutes les récompenses et tous les plaisirs de cette vie.

Mais au contraire, quelle perspective peut avoir, à

quelle récompense peut s'attendre le guerrier inhumain, qui, après avoir ensanglanté sa propre patrie, se jette sur des provinces étrangères et pacifiques, les incendie, les dévaste, les bouleverse; et dans le pillage qu'il y fait, de métaux, de grains, de vêtemens, de marchandises, de peintures, de statues, de manuscrits, de meubles, et enfin de toutes sortes de choses précieuses ou nécessaires, il insulte, le barbare! à la misère de ces provinces, en les appellant libres, dans le tems qu'il leur a ôté jusqu'à la liberté de se plaindre; et que tirant du sein de l'infamie tout ce qu'il y a chez elles de débauchés, de séditieux, de scélérats, il les appelle à tous les emplois du gouvernement, il exile les personnes honnêtes, et il envoie les bons serviteurs de la patrie dans les prisons, qu'il ouvre aux traîtres impunis de l'état! Quelle récompense, dis-je, peuvent attendre de Dieu et des hommes, des guerriers de cette espèce? En effet, voyez messieurs, cet ennemi, avec toutes ses victoires, est-il plus heureux que nous? Non assurément. Voyez les villes de la France fumantes encore du sang des citoyens, la plupart innocens. Voyez les temples, ou renversés, ou changés en écoles d'abominable idolatrie. Voyez les campagnes incultes, les familles diminuées, les orphelins errans, les vieillards abandonnés; les gémissemens, la défiance devenus une habitude dans chaque maison. Ainsi la main vengeresse se fait sentir jusques dans les entrailles de leur patrie agitée. C'est le fléau de la faim et du désespoir qui les frappe, qui les chasse ensuite de leurs misérables terres, pour venir envahir les contrées et les propriétés étrangères. Et si jusqu'à présent cet ennemi qu'on a tant eu la foiblesse de craindre, a triomphé contre nous; s'il a conquis et détruit tant de provinces, croyez-vous que ce soit l'effet de sa seule audace? — Ne seroit-ce pas plutôt celui de la honteuse inertie des peuples qui lui sont opposés? — Ou plutôt encore, celui de ce fatal égoïsme qui va chaque jour croissant dans toutes les classes de la société; et aussi de cet engourdissement déraisonnable, par lequel se sont laissés surprendre plusieurs princes et plusieurs nations puissantes et généreuses?»

Ici l'orateur s'étonna encore longuement sur la différence de cette guerre avec les précédentes. Le résultat fut un enthousiasme général et un emprunt rempli en peu de jours.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Brest, 22 nivose.

Dans l'avant-dernière nuit, il est arrivé de Paris un courrier extraordinaire, et le matin le contre-amiral Bouvet a eu ordre de garder les arrêts. Il avait son pavillon sur la frégate l'Immortalité, qui est rentrée la première de tous les bâtimens de l'armée revenus à Brest sans avoir débarqué leurs troupes. On parle de la formation d'un jury pour examiner sa conduite.

Le général de division Grouchy, commandant provisoirement l'armée expéditionnaire, vient de rendre publique une proclamation, où il dit à l'armée « que le directoire exécutif, se livrant à l'espérance que le général Hoche aura effectué sa descente, ordonne aux troupes de se tenir prêtes à l'aller rejoindre, etc. »

Cette nuit, deux vaisseaux, sur l'un desquels le contre-amiral Richery a son pavillon, et la frégate la

Résolue, montée par le contre-amiral Nielly, sont venues mouiller à Bertheaume; ils sont entrés à midi dans la rade de Brest. La frégate avait essayé de si grande avaries du coup de vent qui a dispersé l'armée dans la baie de Bantry, qu'elle n'auroit pu revenir sans être remorquée.

Note des bâtimens rentrés jusqu'au 22 nivose.

Les vaisseaux l'Indomptable, l'Écèle, le Cassard, le Patriote, le Mucius, la Constitution, le Watigny, le Pégase, le Pluton; les frégates l'Immortalité, la Coquille, la Bellone, la Résolue; les corvettes l'Atlantide et le Vautour; les flûtes l'Expériment et le Nicodème.

PARIS, 2 pluviôse.

Le directoire a fait passer hier au conseil des cinq-cents, un message de la plus haute importance. Il propose un changement décisif dans notre milice.

Avant Charles VII, tout français étoit soldat. Ce prince eut des milices réglées. Ce fut une révolution très marquée non-seulement dans le militaire, mais dans l'état.

Charles V avoit, avant lui, jeté les premiers fondemens de l'autorité royale, telle que nous l'avons vue dans sa plénitude sous Louis XIV, en faisant de sa propre autorité et sans le concours et la sanction des états, la fameuse ordonnance du mois d'août 1374, relative à la majorité des rois. Par-là il s'établit seul et suprême législateur. Dans le siècle suivant, Charles VII s'affranchit de la tutelle sous laquelle le tenoient les grands vassaux de la couronne, qui, au lieu de le secourir de leurs hommes, les employoient souvent contre lui. En sorte que de ces deux rois, l'un se donna l'autorité législative, et l'autre l'autorité de fait, le pouvoir de la force immédiate et indépendante. Louis XI eut donc tort de se vaner d'avoir mis les rois hors de page. C'est Charles V qui avoit commencé cette œuvre utile au bonheur des français opprimés sous le poids de la féodalité, et Charles VII, père de Louis XI, l'avoit achevée.

Ceux qui aiment les rapprochemens, pourront se rappeler que ce fut sous le règne de Charles VII, qui affermit la royauté par une institution dont l'importance ne fut d'abord ni sentie ni pensée, qu'on découvrit en Allemagne l'imprimerie, dont les abus, suivant les uns, les faits, suivant d'autres, ont renversé la monarchie française, et menacent toutes celles de l'univers. Mais cette réflexion nous éloigne de notre sujet.

En 1793 l'état de la milice changea de nouveau. La révolution qui avoit aboli la féodalité, par une singularité bizarre, nous redonna la milice de la féodalité, nous fit tous soldats.

Aujourd'hui le directoire propose une institution qui, sous le régime républicain, remettrait sur pied la milice monarchique, laquelle étoit elle-même une imitation de celle que les romains établirent chez nous après la conquête des Gaules.

On sait que les romains accordèrent des possessions à des soldats, sur la frontière, à condition de la défendre de l'invasion des barbares, nom qu'ils donnoient à tous les peuples qui n'avoient pas encore subi leur joug; et ce fut là l'origine de la noblesse dans les Gaules et en France.

Le directoire propose au conseil des cinq-cents, de

Donner à ceux de nos militaires qui se retireroient, ou seroient réformés, outre des biens fonds à la concurrence d'un milliard, un traitement pécuniaire qui consisteroit en une demi-solde, ou quart de solde, suivant leur grade, de manière que le *maximum* en pût être porté jusqu'à 4000 livres. Ces militaires feroient partie effective de l'armée, et seroient payés de la totalité du traitement affecté à leurs grades, du moment et pendant tout le tems qu'ils seroient appelés à un service actif.

Cet établissement nous redonneroit une milice fixe et permanente. Elle opéreroit bientôt la suppression de la garde nationale.

Reste à savoir, si cette milice privilégiée ne seroit pas une arme dangereuse dans la main du directoire; reste à examiner, si une institution fondée par les empereurs romains, sous un régime purement militaire, si une institution du plus absolu despotisme, que la monarchie n'osa imiter qu'avec des modifications, peut convenir à une république. Il seroit encore à propos de calculer à quelle somme monteroit cette demi-solde et ce quart de solde; quel seroit le nombre des soldats à payer, et si nos foibles moyens pourroient suffire à cette dépense nécessairement énorme.

Quant au milliard, dont le directoire rappelle le souvenir, nous ne savons où l'on pourra le prendre, à moins qu'on ne refasse des émigrés, et qu'on ne recommence les confiscations; car Dupont (de Nemours) qui doit connoître quelque chose en finances et en matière de calculs, puisqu'il s'en est occupé toute sa vie, assure que la valeur des biens à vendre au mois de ventose dernier, n'étoit que d'environ un milliard, dont 600 millions ont été vendus. Il est donc à craindre que ce milliard dont on parle tant, ne soit encore une pomme de discorde. Avant tout, il seroit bon de s'assurer s'il existe, et où est enfin sa valeur en biens-fonds.

Le Rédacteur essaie aujourd'hui d'atténuer l'horreur de l'exécrationnelle fête; il prétend que ce n'est pas une fête joyeuse; qu'il n'est pas question, comme on l'a prétendu, de fêter un supplice. Le seul titre du programme directorial détruit cette allégation hypocrite et mensongère. « Arrêté du directoire exécutif sur la manière dont sera célébré à Paris, le 2 pluviôse, l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français. »

Et ces chants, ces hymnes qu'on appelle patriotiques, et qui sont commandés par le gouvernement, ne caractérisent-ils donc pas une fête joyeuse? Est-ce donc pour pleurer sur la mort de Louis XVI, que le gouvernement, escorté de toutes les autorités constituées, de tous les fonctionnaires publics, se rend en pompe à Notre-Dame?

« Il s'agit, dit le Rédacteur, de rappeler aux Français qu'un peuple qui a été forcé de faire mourir un roi, est pour toujours essentiellement républicain. »

C'est insulter le peuple français, que de supposer qu'il ait fait mourir son roi. L'univers sait que le peuple français n'a pas fait mourir son roi; qu'il ne vouloit point sa mort; que ceux qui l'ont prononcée en étoient si sûrs, qu'ils ont récusé son jugement; qu'ils ont empêché que cette cause ne fût portée à son tribunal; qu'ils se sont interposés entre le peuple et Louis XVI qui se jetoit avec confiance dans les bras du peuple. L'univers

sait que ceux qui ont emporté cet arrêt de mort, ceux qui dominoient alors une convention pusillanime, étoient pour la plupart d'atroces scélérats, dont la convention elle-même fit enfin justice.

#### De la fête.

Sans doute nos lecteurs n'attendent pas de nous les détails de la fête qui se célèbre aujourd'hui. Ils se doutent bien que nous n'y avons pas assisté. Nous ne pouvons en parler que par conjectures. Nous soupçonnons que le concours n'a pas été nombreux; qu'une grande partie de ceux qui n'ont pas cru pouvoir se dispenser de s'y rendre, étoient tristes et mornes; qu'on lisoit sur le visage de beaucoup de ceux qui étoient obligés au serment, la répugnance de le prêter, combattue par le désir de conserver leur place; que les jacobins juroient tout haut haine à la royauté, et tout bas haine au directoire; que le directoire lui-même, malgré toute la pompe de son cortège, trouvoit qu'il manquoit à la fête une pompe encore plus belle, celle d'un public empressé et content.

Au moment où nous finissons cet article, nous avons reçu d'un de nos amis le billet suivant:

« Je viens de rencontrer le cortège; rien n'est plus mesquin: cinq ou six voitures se suivent à la file, précédées de quelques détachemens de cavalerie et d'infanterie, et suivies de deux ou trois cabriolets grotesques. Dans les premiers carrosses se pavanoient les huissiers et les messagers d'état, avec leur costume de *scapin*; dans les autres j'ai cru apercevoir nos directeurs avec leurs broderies d'or, et leurs manteaux ou grecs, ou italiens, ou espagnols. Dans les cabriolets étoit, je pense, la cuisine du gouvernement. Adieu, je vais à la campagne; à mesure que je comptai les pierres numéraires qui marquent par demi-lieues, la distance de Notre-Dame, je dirai, je m'éloigne d'autant des prêtres de serment. »

A. B.

Dans le cours de la prestation du serment au conseil des jeunes, il est arrivé un incident qui a occasionné un petit brouhaha, et fait faire quelques réflexions assez sombres. On a appelé un député qui n'est plus. Aussi-tôt cinquante voix répondent, il est mort. Cette idée, rapprochée du serment prononcé par les confrères du mort, en haine d'un infortuné qu'on a précipité dans la tombe, et prononcé le jour anniversaire de son trépas, a redoublé la tristesse de cette scène lugubre.

#### Extrait d'une lettre de Trouard.

Il faut que je vous rende compte de la manière dont le culte est professé, dans plusieurs communes de notre département. Je parle de celles qui n'ont aucun prêtre. Les habitans se rassemblent les dimanches et les fêtes dans leurs temples, y chantent l'office du jour, y font la procession, récitent les prières de la messe, le prône, où l'on fait des vœux pour la paix générale, et l'extinction des haines et des divisions intestines, les vêpres à l'ordinaire.

Ce qu'il y a d'original, c'est que pour obtenir la permission d'honorer ainsi l'Être Suprême, il a fallu que les laïcs qui officient, aient fait leur soumission aux loix, comme s'ils avoient été prêtres. On a rétabli les

églises le moins mal qu'on a pu ; mais la suppression des cloches est infiniment nuisible à l'exercice de cette espèce de culte sans ministre.

*Au rédacteur.*

La Rôle, 25 nivose, an 5.

Je vous annonce que D. Poulthier n'a quasi plus d'abonnés ; la circulaire qu'il vient d'adresser à tous les juges de paix, en donne une preuve certaine. Il leur mande que son journal est rédigé de manière à contenter le philosophe comme la petite-maitresse, et que si ces magistrats veulent lui procurer trois abonnés dans leur canton, il leur enverra *gratis* l'Ami des Loix.

Le général Willot, commandant à Marseille, semble être dans le Midi une barrière insurmontable au jacobinisme. Aussi les amis de cette secte abhorrée, répandent tous les jours à Paris le bruit de sa destitution. Hier la Sentinelle l'annonçoit avec une joie mal déguisée. Il va être obligé de se rétracter : car voici le désaveu *officiel* de cette bonne nouvelle.

On a publié que le directoire, mécontent de la conduite du général Willot, venoit de le destituer. Nous sommes autorisés à assurer que ce bruit est dénué de tout fondement. Le général Willot n'est point destitué ; il a constamment répondu à la confiance du directoire exécutif, qui n'a trouvé dans la conduite de ce général rien qui ne méritât son approbation. *Journal officiel.*

Un nouveau journal a pris franchement le titre de *Menteur*. Plusieurs sont *menteurs*, sans en prendre le titre ; et il est permis à tous de se tromper qu'une fois. Parmi eux s'élève comme un phare propre à diriger leur marche, un journal officiel, qui puisant dans le porte-feuille du gouvernement, et écrivant sous sa dictée, doit non-seulement ne pas mentir, mais même ne pas se tromper ; car pour lui, entre se tromper et mentir, il n'est point de différence. Un article officiel, quand il est une erreur, est un mensonge ; et dès qu'un journal officiel a menti une fois, il perd son caractère d'officialité, qui ne peut être que celui de la vérité ; il perd tous ses droits à la confiance ; il n'existe plus. En jugeant sur ces principes le *Rédacteur* qui a débité officiellement tant de fausses nouvelles sur l'expédition d'Irlande, il faut conclure qu'il n'a plus d'official que l'argent qu'il reçoit du gouvernement.

### CONSEIL DES CINQ-CENT S.

*Séance du 2 pluviose.*

On proclame le résultat du scrutin qui a eu lieu pour le renouvellement du bureau : Riou est nommé président ; les nouveaux secrétaires sont Pères (de la Haute-Garonne), Izot, Jouenne et Ericsheville.

Camus donne lecture des arrêtés pris hier en comité secret.

L'un porte que la trésorerie nationale adressera au conseil le premier de chaque mois, l'état exact des recettes et des dépenses du mois précédent, et l'état par aperçu des recettes et dépenses du mois courant.

(4)

L'autre ordonne que par les commissions des dépenses et des finances, il sera présenté un état des recettes de la trésorerie, et un rapport sur les moyens de pourvoir aux dépenses ordinaires et extraordinaires.

Un troisième enfin ordonne la création d'une commission qui sera nommée au scrutin, et demeure chargée de présenter un projet tendant à établir quels doivent être les rapports du conseil avec la trésorerie nationale.

Bourdon (de l'Oise), par motion d'ordre, expose que l'article . . . de la loi sur les douanes, qui permet l'exportation du poil de lapin et de lièvre, occasionneroit bientôt la ruine de nos chapeleries, qui manqueroient alors des matières qui leur sont nécessaires, si l'on ne s'empressoit de rapporter et lever cette permission. Il propose donc de défendre à l'avenir l'exportation du poil de lapin et de lièvre. Adopté.

Le conseil célèbre alors l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Les députés ordinairement vêtus en simples citoyens, sont aujourd'hui ornés de l'écharpe tricolore, et de tous les signes qui annoncent leur caractère : chacun prend place, et le président portant la parole, exprime le vœu des représentans du peuple pour le maintien de la république.

Union entre tous les patriotes, entre tous les dépositaires de l'autorité nationale, gloire immortelle à tous les défenseurs de la patrie, haine éternelle à la royauté et à l'anarchie, fidélité inviolable à la constitution de l'an 3 ; tels sont les sentimens qu'il professe, et auxquels il invite ses collègues.

Chaque membre est alors appelé à la tribune ; tous y prononcent successivement le serment décrété, et le conseil ordonne l'impression du discours de Riou.

Malès demande ensuite la parole pour une motion d'ordre. Je viens, dit-il, rappeler l'attention de l'assemblée sur un objet qui l'a occupée ce matin, sur l'exportation des p. aux de lapin. (On murmure. Vous avez levé la permission de l'exportation ; cette mesure me paroit précipitée. . .

Des interruptions s'élèvent ; on réclame l'ordre du jour, il est mis aux voix et adopté.

### CONSEIL DES ANCIENS.

*Séance du 2.*

La séance est ouverte par un discours prononcé par le président, que la faiblesse de sa voix ne permet point de recueillir, mais dans lequel on remarque, qu'il s'étend sur l'importance du serment, et la nécessité pour tous les français de se rallier sous l'étendard de la constitution de l'an 3.

Le conseil procède à l'appel nominal pour faire prêter à chacun de ses membres, le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la république et à la constitution de l'an 3.

Corbel avoit changé la formule du serment, en jurant haine à la royauté seulement pour la France, et à toutes les tyrannies. On l'a rappelé à la formule prescrite par la loi.

Dupont et Dussaux, après avoir rempli la formule ordinaire, ont appuyé, pour nos alliés, le vote de leur collègue Corbel.

J. H. A. POULADE-L.